

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB  
OBJET

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à l'organisation de séjours pour les personnes de 60 ans et plus**

N° D\_91\_2023 (Service des Affaires Juridiques – Pôle Marchés Publics)

L'an deux mil vingt-trois, le 03 juillet à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 27 juin deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, Mme MEUNIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme IN représentée par M. BELEK, Mme LACHEMI représentée par M. REGUIG, M. MALONGA représenté par Mme CORNEILLAN, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, M. MONIER représenté par M. ESPARRAGA, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

.....

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission du 27 juin 2023,
- Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission du 27 juin 2023,

Il convient de lancer une procédure de marché public relatif à l'organisation de séjours pour les personnes de 60 ans et plus.

Cette procédure sera décomposée en 4 lots comme suit :

- Lot 1 : Séjour en Tunisie
- Lot 2 : Séjour au Portugal
- Lot 3 : Séjour en Croatie
- Lot 4 : Séjour en Turquie

Ces marchés débuteront à compter de la date de notification et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

.../...

Le montant global estimatif, pour la durée totale des marchés, est de 201 000 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

➤ D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué, à lancer la procédure de marché public aux conditions ci-dessus détaillées :

Organisation de séjours pour les personnes de 60 ans et plus

➤ D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les marchés à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James Chéron.

James CHÉRON